



ARRETE DE CIRCULATION N° 43/2026

Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la route,
Vu les travaux de création d'un branchement assainissement EU au 3bis rue du Paradis à Chemy par la Société VAN EECKE-GROUPE NAT,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et pour la sécurité de tous.

ARRETONS

Article 1 : La circulation sera réglementée au droit des travaux au 3bis rue du Paradis à partir du 04 septembre 2026 et pour une durée de 7 jours.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 : La circulation sera restreinte et réglementée par des feux tricolores.

Article 4 : L'entreprise s'engage à laisser le chantier exempt de tout matériel ou gravat.

Article 6 : Les usagers se conformeront aux indications données par la société VAN EECKE Route de Watou à STENVOORDE,, qui est chargée de prendre contact avec les riverains et de donner toutes les informations nécessaires.

Article 7 : Le Responsable de la société VAN EECKE, et la Gendarmerie de Phalempin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à : Monsieur Alexis BOUREZ, chez VAN EECKE
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Phalempin
SDIS

Fait à CHEMY, le 18 août 2026

David DUHAYON
Maire



*Po délégation
le conseil municipal
délégué: Thierry SARTO*
[Signature]